

Procès-verbal du C.A. du Mercredi 8 décembre 2021 à 19 H

En vidéoconférence.

Présidente ff: Reterre Dominique.

Administrateurs : P. Schmets, D. Van Bever, A.M. Habets , Davaux E.

Invités permanents : R. Gruselin , P. Achten , B. De Wilde .

Responsable cellule :M. Loppe , Brozak D, C. Didembourg.

Excusés : B. Valentin, P. Carlier, T. Lycoops , Vandembenden F.

H. Vleminck (D.T) invité.

Commission Technique.

Homologation des ballons : incohérence VB-FVWB (et les AOC).

Au niveau V.V. et V.B., il a été décidé d'accepter l'utilisation de tous les ballons homologués par la FIVB.

Cette décision a été prise pour répondre à une plainte d'un fournisseur : vu qu'aucun marché public n'avait été fait en bonne et due forme, le choix d'homologuer uniquement les ballons de la marque Mikasa n'était pas légal. Cela étant une mesure transitoire uniquement pour cette saison : la FVWB (niveau 5) et les provinces étant autonomes.

Comment organiser les barrages prévus et que se passe-t-il en cas de forfait non prévu où arrêt en VB pour compléter les séries sachant que le tour des 3^{èmes} n'est pas prévu en Messieurs

Le principe a été discuté mais il est prudent de ne pas s'avancer trop vite dans des décisions définitives.

Dans le mail envoyé au CA de VB, on note le choix de matchs de barrage en aller/retour , le refus de la date du 1^{er} mai pour ces matchs ainsi que le refus de matchs croisés. Aucun repêchage de descendants n'est prévu et s'il manque des équipes après les montants supplémentaires prévus, la série sera incomplète.

Protocoles Covid.

Discussion sur les incohérences entre les différents protocoles applicables entre V.V., la FVWB et les provinces et sur la demande de documents ou de renseignements sans enfreindre la réglementation sur la RGPD.

Rappel de l'interdiction de demander une présentation du CST aux coachs, bénévoles et arbitres ainsi que le rôle du délégué au terrain dans toutes les démarches liées à la situation Covid sauf dispositions légales prévues par la commune et/ou le responsable de la salle.

Suite au dernier Codeco, une seule adaptation de notre protocole doit se faire concernant le port du masque obligatoire dès l'âge de 6 ans.

Quid du port du masque obligatoire pour le coach en FVWB.

Vote : 4 OUI 1 NON

M. Loppe évoque le nombre de remises demandées actuellement et la difficulté de trouver des dates car la remise des rencontres en cours de semaine pose problèmes à beaucoup de clubs.

Quid du nombre de cas Covid pour accepter une remise de match ?

Proposition : 2 cas avérés Vote : 4 Oui 1 Non

Organisation « interprovince » du 9 Janvier 2022 à Profondville.

Le D.T. revient sur les enseignements tirés de la dernière compétition et propose différents changements (hauteur du filet à 2,35 m pour garçons, interdiction de participation pour les sélectionnés FVWB, 4^{ème} service « smaché », changement obligatoire après service)

Quid de l'organisation ?

Présentation obligatoire du CST dès 12 ans, pas de jauge au niveau spectateurs et organisation FVWB permettant la présence d'administrateurs.

M. Loppe se charge d'adapter le cahier des charges, la technique adaptera la partie règlement et le tout sera envoyé le plus rapidement possible aux entités et à leurs responsables techniques.

D'autres changements comme la suppression du libéro et le changement d'âge pour les catégories concernées seront d'application pour le dernier interprovince de la saison : la cellule technique se charge de prévenir dès à présent les entités et leurs responsables.

Organisation des stages.

Vu les restrictions liées au Covid, les stages se dérouleront sous un nouveau concept : stage d'un jour sans logement avec 10 stagiaires présents chaque jour. Le CA donne son accord pour cette formule.

Renouvellement de la convention « Handi-sport »

La nouvelle convention qui nous est proposée comporte des obligations et des objectifs très précis comme :

- créer entre 3 et 6 équipes officielles de Volley assis
- avoir 6 clubs inscrits dont au moins 2 clubs par province et les intégrer dans les centres de développement

Le plan prévu pour 4 ans prévoit la promotion, le volley scolaire, la formation des arbitres et la création d'un championnat.

Le CA décide de ne pas signer la nouvelle convention présentée (5 NON).

Toutefois, il se doit ouvert à ce genre de développement mais estime qu'il est impossible de concrétiser cela actuellement et surtout de respecter les obligations reprises dans cette nouvelle convention. Il souligne toutefois que des actions ponctuelles entreprises au niveau du Volley assis pourront encore être envisagées et réalisées au sein de la FVWB.

D. Brozak se charge de rédiger un courrier dans ce sens pour prévenir la Ministre et l'Adeps de notre position et pour confirmer le soutien que l'on pourrait donner de façon ponctuelle à des activités organisées par la fédération du Handi-Sport.

Convention avec V.V.

Convention à mettre à l'ordre du jour d'un CA de Volley Belgium.

La cellule technique donne des informations sur les échos reçus suite aux discussions pour la remise à jour de cette convention ainsi que sur l'actualité récente au sein de l'équipe nationale filles et des problèmes rencontrés par leur entraîneur.

Cette actualité démontre que les choses bougent , qu'il ne faut pas rester inerte et mettre en valeur le travail fait par notre fédération.

Projet BeGold

Ce projet est subventionné par l'Adeps, V.V. , la Loterie Nationale et la Communauté Germanophone. Il s'adresse au sport belge pour développer les jeunes talents.

Une demande d'ouverture d'un dossier par la FVWB a été faite pour soutenir financièrement la participation des 2 francophones (Goset T. , Laenen L.) au championnat du monde de beach (U19) en Thaïlande.

Renseignements pris, il s'avère qu'aucune aide ne peut être obtenue dans le cadre de ce projet car il ne s'adresse qu'aux équipes inscrites au programme des sports de haut niveau.

Situation des entraîneurs des sélections.

Suite à une réunion entre la cellule technique et un entraîneur (F. Servotte) il a été décidé de mettre fin à la collaboration avec ce dernier pour des raisons administratives et ce de commun accord.

Des contacts ont eu lieu avec Martijn KOELMAN. Ce dernier est d'accord de collaborer avec la FVWB pour l'encadrement des sélections. Une convention lui sera proposée sur base des accords pris entre les 2 parties.

Divers.

- ✚ Suite à la réunion organisée avec les responsables des rencontres des différentes provinces, l'aménagement du programme pour obtenir des listes de forces adaptées aux besoins des responsables pour la vérification est en cours de budgétisation.

- ✚ Travail associatif.

C. Didembourg donne quelques précisions mais rien n'est encore officialisé.

- ✚ Approbation des différents P.V.

Les P.V des 20 – 27 octobre – 17 novembre sont approuvés.

- ✚ Information sur les différents dossiers en cours au parquet fédéral.

5 dossiers sont actuellement en attente de décision.

- ✚ Dates des prochaines réunions et de l'A.G.

Vu la situation Covid, le CA décide de postposer la date de la prochaine AG au Samedi 22 janvier 2022.

Prochains CA : 19 Janvier 2022 à 19 H

16 Février 2022 à 19 H

La Secrétaire FVWB

HABETS AM

